

Election délégué-es étudiant-es en licence de science politique

Semaine du 20 octobre 2025

FICHE DE CANDIDATURE

A rendre jusqu'au 13 octobre 2025

NIVEAU (L1, L2 ou L3) :

CANDIDAT·E

NOM :

PRENOM :

N° ETUDIANT·E :

MAIL :

TELEPHONE :

CANDIDAT·E

NOM :

PRENOM :

N° ETUDIANT·E :

MAIL :

TELEPHONE :

LE RÔLE DES DELEGUE·ES

Les délégué-es jouent un rôle d'intermédiaire entre les étudiant-es de leur année et le corps enseignant du département (en particulier en lien avec les co-responsables de la licence et du département). Les délégué-es être consulté-es par les co-responsables de la licence sur certaines questions importantes. Les délégué-es peuvent être également sollicité-es dans la deuxième moitié du 1er et au 2ème semestre pour participer aux réunions de bilan du semestre (lieu privilégié de discussion des problèmes ou questions). Les délégué-es ont un rôle consultatif dans le processus de prises de décisions pédagogiques. Par la responsabilité spécifique liée à leur fonction, les responsables de la formation et du département restent libres de leurs choix dans l'intérêt de la qualité de la formation. Les délégué-es peuvent être invité-es à participer au conseil de perfectionnement qui se tient une fois par an.

Les délégué-es sont astreint-es à un devoir d'impartialité envers leurs camarades. Les délégué-es doivent ainsi être à l'écoute de toutes et tous et relayer les questions ou demandes qui leur sont soumises. En cas de sollicitation par les responsables de la licence ou du département, les délégué-es doivent recueillir l'avis de leurs camarades.

Les délégué-es assurent également un rôle de modération si des groupes de la promotion existent sur des applications de messagerie instantanée, réseaux sociaux ou autre.

PROFESSION DE FOI

SIGNATURE :